

Assemblée générale des actionnaires

31 janvier 2025

Atos

Sommaire

- 1. Ouverture de l'Assemblée Générale**
- 2. Faits marquants 2023-2024**
- 3. Performance financière 2023**
- 4. Gouvernement d'entreprise**
- 5. Rémunération des mandataires sociaux**
- 6. Rapport des Commissaires aux comptes**
- 7. Présentation des résolutions**
- 8. Questions & réponses**
- 9. Vote sur les résolutions**

01

Ouverture de l'Assemblée Générale

Philippe Salle

Président du Conseil
d'administration



02

Faits marquants 2023-2024

Jean-Pierre Mustier
Directeur Général



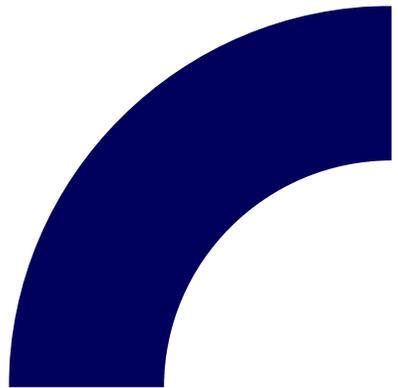
2023 Messages clés

1 **Atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle de l'année 2023**

- Croissance organique et marge opérationnelle améliorée chez Eviden pour l'ensemble de l'année
- Exécution du plan de transformation de Tech Foundations menant à une rentabilité améliorée et à une augmentation du taux de contrats gagnés avec les clients existants et les nouveaux clients

2 **Flux de trésorerie disponible** de -1,1 milliards d'euros pour l'exercice 2023, reflétant l'augmentation des coûts de restructuration et de séparation ainsi que la diminution des actions sur le fonds de roulement

3 **Trésorerie** en fin d'année de 2,4 Md€, incluant des actions sur le fonds de roulement



2024 Messages clés

1 Atos ouvre un nouveau chapitre

Finalisation de sa restructuration financière se traduisant par :

- **Structure de capital renforcée** : réduction de la dette de **2,1 milliards d'euros**
- **Liquidités supplémentaires** :
 - **1,6 milliard d'euros** de nouveaux financements ; et
 - **145 millions d'euros** résultant des souscriptions en numéraire
- **Absence d'échéance de dette d'ici 2029** : flexibilité pour exécuter la stratégie à moyen terme

2 Notation relevée à B- (stable) par S&P et initiée à B- (stable) également par Fitch permettant de restaurer la confiance auprès de nos clients et fournisseurs

3 Exécution des cessions stratégiques :

- Vente de Worldgrid à Alten finalisée
- Offre non engageante de l'Etat français sur Advanced Computing (EV de **500 m€** à **625 m€** avec compléments de prix)
- Processus de cessions en cours pour Cybersecurity Products et Missions Critical Systems (**CA de 340 m€**)

03

Performance financière 2023

Jacques-François
de Prest
Directeur financier



Éléments clés de 2023

Chiffre d'affaires
10,7 Md€

+0.4% en organique par rapport à l'année précédente

Prise de commandes
€10,1 Md€

Ratio de prise de commandes sur chiffre d'affaires à 94%
108% au T4

Marge opérationnelle
467 M€

4,4% du chiffre d'affaires
+170 points de base

Flux de trésorerie disponible
-1 078 M€

660M€ restructuration
502M€ baisse des actions sur le fond de roulement vs 2022

Perte nette part du Groupe
-3 441 M€

Charge d'impairment de 2 546M€

Résultat net normalisé
73 M€

Vs -28M€ en 2022

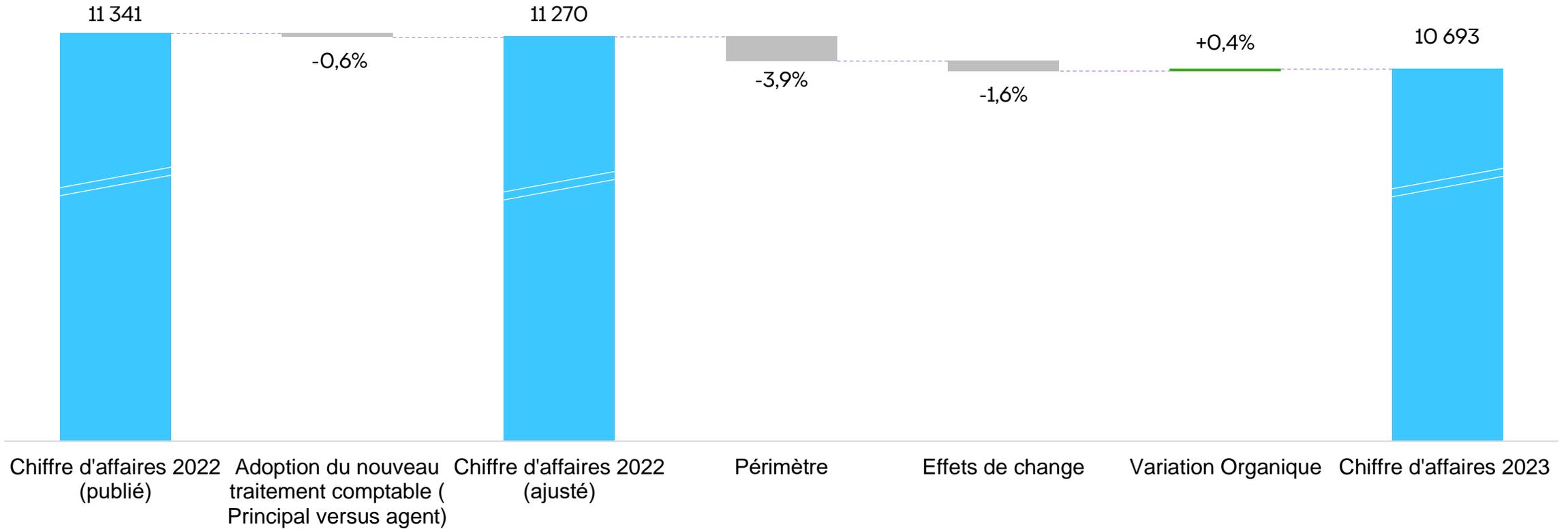
Effectif
95 140

-5,7% évolution organique

Dette nette
2 230 M€

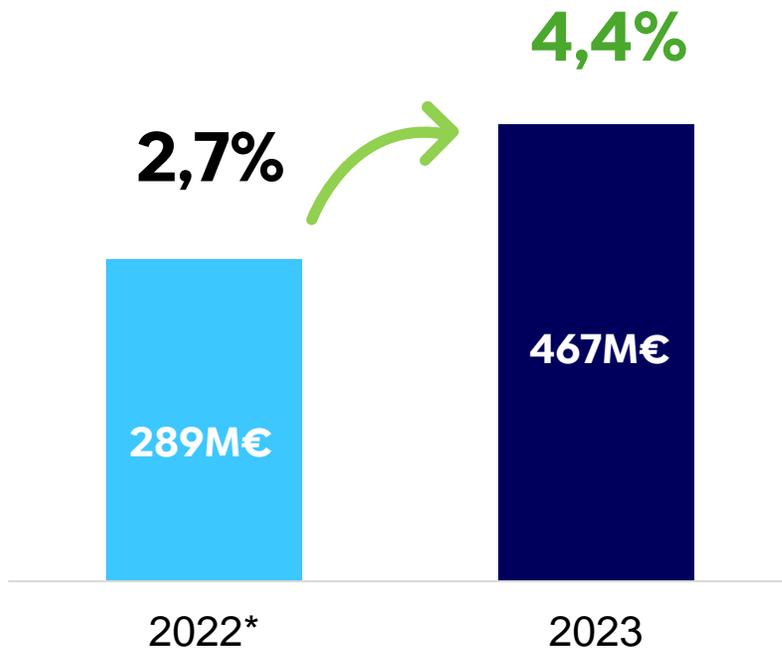
Evolution du chiffre d'affaires 2023 (en millions d'euros)

Variation organique à +0.4%



Amélioration du taux de marge opérationnelle 2023 sur les deux périmètres

+170 points de base par rapport à 2022



*: à périmètre et taux de change constants

Eviden : 294 m€

- ✓ MOP à 5,8% du CA, soit +110 points de base en organique
- ✓ Actions de réduction des coûts
- ✓ Amélioration de la qualité des services fournis
- ✓ Meilleure utilisation des ressources
- ✓ Meilleure absorption des coûts fixes de l'activité Advanced Computing

Tech Foundations : 172 m€

- ✓ MOP à 3,1% du CA, soit +210 points de base en organique
- ✓ Exécution du programme de transformation lancé en 2022
 - Recentrage du portefeuille d'activités vers de nouvelles offres à plus forte marge
 - Réduction accélérée des contrats déficitaires
 - Meilleure tarification des nouvelles activités
 - Poursuite de la réduction des activités non-cœur de métier à faible marge, telles que la revente

De la Marge Opérationnelle au Résultat Net

En millions d'euros	2023	2022
Marge opérationnelle	467	356
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-696	-352
Coûts de rationalisation et coûts associés	-38	-69
Coûts d'intégration et d'acquisitions	4	-30
Amortissement des immobilisations incorporelles	-108	-140
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-19	-25
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-2 546	-177
Autres	-169	-359
Total des Autres produits & charges opérationnels	-3 573	-1 151
Résultat opérationnel	-3 106	-795
Résultat financier	-227	-175
Charge d'impôts	-112	-46
Participations ne donnant pas le contrôle	-1	-0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5	4
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	-3 441	-1 012
Résultat net normalisé* - attribuable aux propriétaires de la société mère	73	-28

* Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net avant éléments exceptionnels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts).

De la Marge Opérationnelle au Résultat Net

En millions d'euros	2023	2022
Marge opérationnelle	467	356
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-696	-352
Coûts de rationalisation et coûts associés	-38	-69
Coûts d'intégration et d'acquisitions	4	-30
Amortissement des immobilisations incorporelles	-108	-140
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-19	-25
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-2 546	-177
Autres	-169	-359
Total des Autres produits & charges opérationnels	-3 573	-1 151
Résultat opérationnel	-3 106	-795
Résultat financier	-227	-175
Charge d'impôts	-112	-46
Participations ne donnant pas le contrôle	-1	-0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5	4
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	-3 441	-1 012
Résultat net normalisé* - attribuable aux propriétaires de la société mère	73	-28

- 343M€ dépenses de restructuration
- 353M€ coûts de séparation et de transformation

* Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net avant éléments exceptionnels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts).

De la Marge Opérationnelle au Résultat Net

En millions d'euros	2023	2022
Marge opérationnelle	467	356
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-696	-352
Coûts de rationalisation et coûts associés	-38	-69
Coûts d'intégration et d'acquisitions	4	-30
Amortissement des immobilisations incorporelles	-108	-140
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-19	-25
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-2 546	-177
Autres	-169	-359
Total des Autres produits & charges opérationnels	-3 573	-1 151
Résultat opérationnel	-3 106	-795
Résultat financier	-227	-175
Charge d'impôts	-112	-46
Participations ne donnant pas le contrôle	-1	-0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5	4
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	-3 441	-1 012
Résultat net normalisé* - attribuable aux propriétaires de la société mère	73	-28

Se composant de:

- 1 920M€ dépréciation du goodwill d'Eviden
- 328M€ dépréciation du goodwill de TF
- 173M€ dépréciation d'actifs reconnus dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition

Le test annuel de dépréciation a été effectué en fin d'année, conformément à la norme IAS 36.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base d'une approche multicritères, y compris les flux de trésorerie actualisés ("DCF") avec des taux d'actualisation reflétant les risques d'exécution estimés et les multiples de valorisation ajustés, conformément à la méthodologie appliquée historiquement.

* Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net avant éléments exceptionnels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts).

De la Marge Opérationnelle au Résultat Net

En millions d'euros	2023	2022
Marge opérationnelle	467	356
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-696	-352
Coûts de rationalisation et coûts associés	-38	-69
Coûts d'intégration et d'acquisitions	4	-30
Amortissement des immobilisations incorporelles	-108	-140
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-19	-25
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-2 546	-177
Autres	-169	-359
Total des Autres produits & charges opérationnels	-3 573	-1 151
Résultat opérationnel	-3 106	-795
Résultat financier	-227	-175
Charge d'impôts	-112	-46
Participations ne donnant pas le contrôle	-1	-0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5	4
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	-3 441	-1 012
Résultat net normalisé* - attribuable aux propriétaires de la société mère	73	-28

- 36M€: réestimations de perte sur contrats déficitaires
- 65M€: frais juridiques liés à des litiges et des renégociations de contrats fournisseurs
- 46M€: perte nette de cession principalement liée à UCC

* Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net avant éléments exceptionnels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts).

De la Marge Opérationnelle au Résultat Net

En millions d'euros	2023	2022
Marge opérationnelle	467	356
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-696	-352
Coûts de rationalisation et coûts associés	-38	-69
Coûts d'intégration et d'acquisitions	4	-30
Amortissement des immobilisations incorporelles	-108	-140
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-19	-25
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-2 546	-177
Autres	-169	-359
Total des Autres produits & charges opérationnels	-3 573	-1 151
Résultat opérationnel	-3 106	-795
Résultat financier	-227	-175
Charge d'impôts	-112	-46
Participations ne donnant pas le contrôle	-1	-0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5	4
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	-3 441	-1 012
Résultat net normalisé* - attribuable aux propriétaires de la société mère	73	-28

- Reflétant la hausse des taux d'intérêts et les changements dans la composition de la dette

* Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net avant éléments exceptionnels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts).

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paiements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paiements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

- Investissements opérationnels et paiements des loyers en baisse de 94M€
- Optimisation des dépenses
 - Evolution vers des activités moins intensives en capital

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paiements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

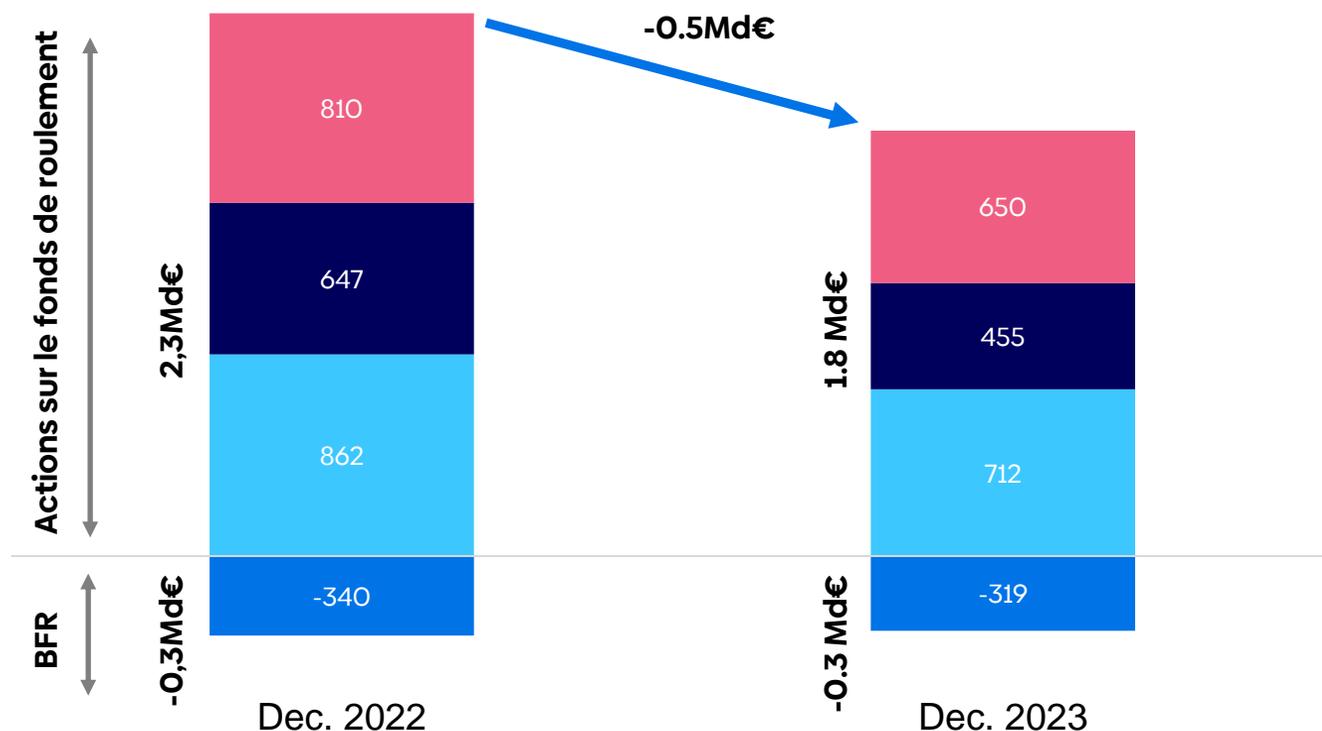
Reflétant une amélioration de 111M€ dans la gestion du besoin en fonds de roulement compensant partiellement la diminution de 502M€ des actions spécifiques sur le fonds de roulement.

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

Réduction de -0,5 Md€ de l'optimisation du besoin en fonds de roulement en 2023 par rapport à l'année précédente

Besoin en fonds de roulement



- Besoin en fonds de roulements
- Affacturage comptes clients
- Paiement en avance
- Actions spécifiques sur les dettes fournisseurs

Working capital requirement (WCR)

- BFR stable au 31.12.2023 : à -0.3Md€, stable par rapport à l'année précédente
- Fonds de roulement optimisé à travers :
 - Des créances cédées aux banques sans recours ;
 - La réduction du délai moyen de paiement des créances clients ; et
 - Des actions spécifiques sur les dettes fournisseurs
- Atos n'a aucun financement dit « reverse factoring »
- Poursuite prévue en 2024 de la baisse des actions sur le fonds de roulement

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paiements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

Se composant de:

- 605M€ coûts de réorganisation, dont:
 - 223M€ coûts de restructuration
 - 382M€ coûts de séparation ponctuels
- 47M€ coûts de rationalisation: résultat de la fermeture et de la consolidation de data-centers, principalement en Amérique du Nord.
- 8M€ coûts d'intégration

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paievements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

Incluant:

- 126M€ de coûts encourus sur des contrats onéreux
- 115M€ de paiements liés à des accords passés avec des clients ou des fournisseurs ainsi que des coûts juridiques

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paiements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

L'impact net sur la trésorerie provient principalement de la cession des opérations italiennes du Groupe, d'EcoAct et de State Street.

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

Flux de trésorerie disponible impacté par la baisse des actions sur le fonds de roulement et l'augmentation des coûts de réorganisation

(en millions d'euros)	2023	2022
Excédent Brut Opérationnel (EBO)	1 026	1 020
Investissements opérationnels	-205	-251
Paiements des loyers	-358	-405
Variation du besoin en fonds de roulement*	-391	126
Flux de trésorerie opérationnel	73	489
Impôts payés	-77	-59
Coût de l'endettement financier net payé	-102	-29
Coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration	-660	-283
Autres variations**	-312	-305
Flux de trésorerie disponible	-1 078	-187
(Acquisitions) cessions (solde net)	411	-109
Incidence des cours de monnaies étrangères sur l'endettement	-75	77
Autres (programme de rachat d'actions collectives, dividendes versés aux actionnaires, augmentation de capital)	-38	-6
Endettement net d'ouverture	-1 450	-1 226
Endettement net de clôture	-2 230	-1 450

Correspond aux impôts prélevés sur les distributions internes de dividendes.

* Variation du besoin en fonds de roulement à l'exclusion de la variation du besoin en fonds de roulement liée aux éléments comptabilisés dans les autres produits et charges d'exploitation.

** Les "autres variations" comprennent les autres produits et charges d'exploitation avec impact sur la trésorerie (hors réorganisation du personnel, rationalisation et coûts associés, coûts d'intégration et d'acquisition) et les autres éléments financiers avec impact sur la trésorerie, les investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions, et les montants d'intéressement à payer transférés à la dette.

03.2

Performance financière 2023

Comptes sociaux Atos SE

Jacques-François
de Prest
Directeur financier



Comptes sociaux de la Société Mère

Éléments clés du compte de résultat d'Atos SE en 2023

Chiffre d'affaires
118 millions €
Résultat
d'exploitation
71 millions €

Résultat financier
-5 017 millions €
dont charge nette de
dépréciation des
titres de
participation
5 179 millions €

Résultat
exceptionnel
-106 millions €
Impôt sur le
résultat
+ 21 millions €

Résultat net
-5 033 millions €

Les comptes sociaux 2023 d'Atos SE, arrêtés en mai 2023, ne prennent pas en compte les conséquences de la mise à jour du plan d'affaires du Groupe Atos publiée le 2 septembre 2024 sur la valorisation des titres de participation.

La prise en compte de ce nouveau plan d'affaires dans les comptes 2023 d'Atos SE aurait conduit à la reconnaissance d'une dépréciation complémentaire des titres de participation de 1 470 millions d'euros

03.3

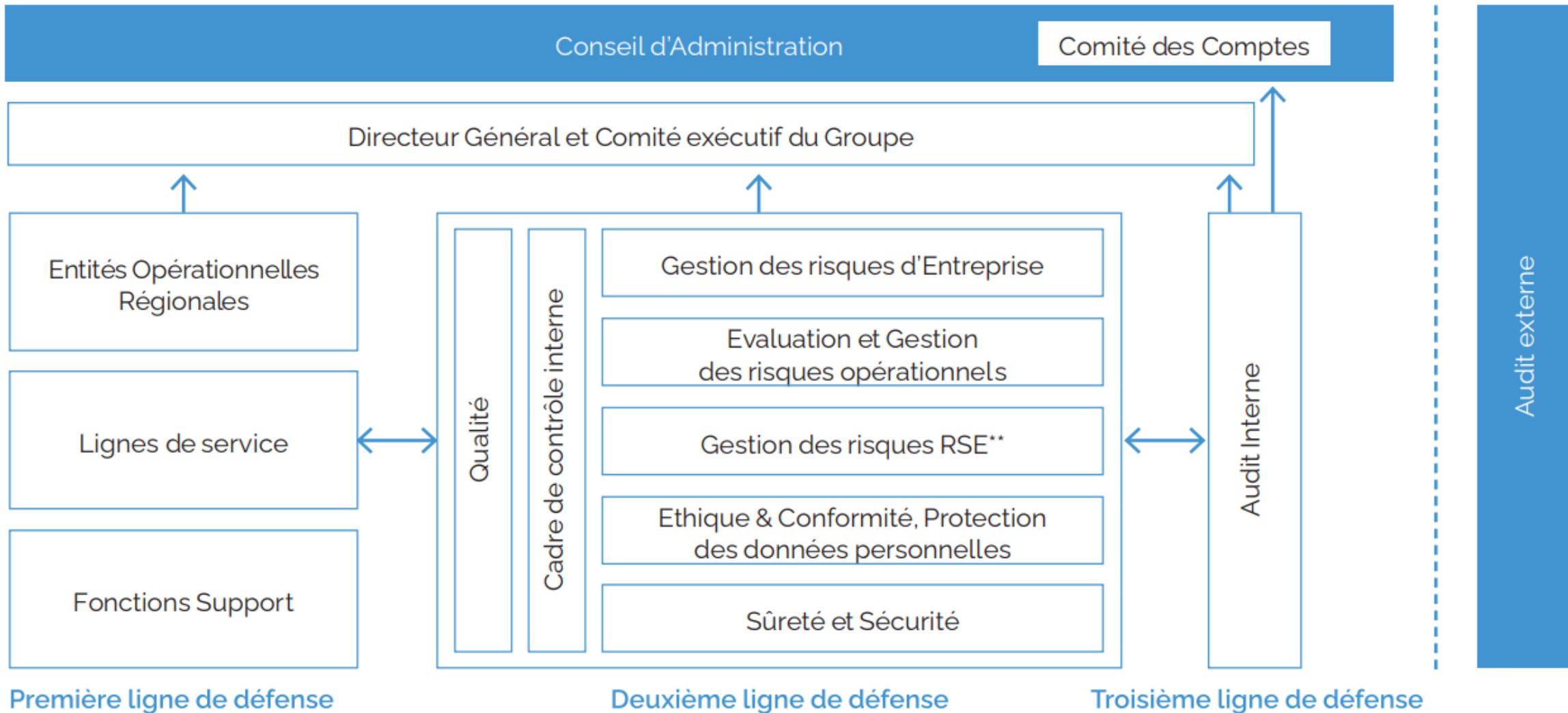
Performance financière 2023

Gestion des risques

Jean-Pierre Mustier
Directeur Général



Le dispositif de Gouvernance d'Atos



Gestion des risques

Sur la base de la cartographie de la Gestion des Risques d'Entreprise (ERM), le tableau ci-dessous énumère les principaux risques identifiés, décomposés par catégorie, ainsi que les enjeux RSE (CSR) correspondants.

Risque d'entreprise

Risques financiers et opérationnels

- Mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'affaires 2024 - 2027 du Groupe
- Notation financière
- Mise en œuvre du programme de cession d'actifs
- Relations clients et qualité livrée

Collaborateurs

- Fidélisation des collaborateurs
- Acquisition des collaborateurs clés et marché du travail
- Culture d'entreprise
- Efficacité de la gouvernance

Sécurité informatique

- Cyber-attaques
- Sécurité des systèmes
- Protection des données

Commercialisation des services et produits

- Environnement de marché
- Innovation et propriété intellectuelle
- Transformation numérique des clients et évolution du modèle économique

Risques croissants

- Réglementation & conformité
- Impact environnemental
- Litiges

Enjeux RSE

Gouvernance

Social
Gouvernance

Gouvernance

Gouvernance

Gouvernance
Environnement

03.4

Performance financière 2023

RSE

Jacques-François
de Prest
Directeur financier



Principaux indicateurs extra-financiers pour 2023

Sur le fondement du Document d'Enregistrement Universel 2023

Environnement

-50% 2025

Objectif à court terme

en ligne avec SBTi

Réduction de - 32,5% en 2023

par rapport à 2019

Social

32.7%

Pourcentage de femmes au sein du Groupe

Gouvernance

73%

des dépenses totales fournisseurs réalisées évaluées par Ecovadis (et d'autres évaluateurs)



82/100

Top 10%*

Atos inclus dans le S&P's Global Sustainability Yearbook pour la 11^{ème} année consécutive et membre du DJSI Europe pour la 9^{ème} année consécutive (Mise à jour Nov. 2023)



84/100

Top 1%*

Médaille "Platinum" décernée par EcoVadis pour sa performance en matière RSE pour la 4^{ème} année consécutive Environnement, droits humains, achats durables et éthique (Mise à jour Oct. 2023 **)

04

Gouvernement d'entreprise

Elizabeth Tinkham

Administratrice référente
indépendante

Présidente du Comité des
Nominations et de
Gouvernance



ÉVOLUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Évolutions clés au sein de la Direction Générale



Jean-Pierre Mustier

Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2025



Philippe Salle

Président du Conseil d'administration depuis le 14 octobre 2024
Président-Directeur Général à compter du 1^{er} février 2025

Évolutions clés au sein de la Direction Générale



Président-Directeur Général

- **Unicité des rôles de Président et Directeur Général à partir du 1^{er} février 2025**
 - Considérée comme la structure la plus adaptée au contexte d'Atos
 - Un management clair, stable et incarné pour piloter la dynamique de redressement du Groupe
 - Favoriser la réactivité des équipes, en garantissant la stabilité nécessaire pour l'ensemble des parties prenantes



**Administratrice
référente indépendante**

- **Équilibre assuré par des mécanismes de contrôle conformes aux meilleures pratiques de gouvernance**
 - Forte proportion d'administrateurs indépendants
 - *Executive sessions* du Conseil tenues hors la présence des dirigeants
 - Matières réservées au Conseil définies dans le Règlement intérieur
 - Administratrice référente indépendante depuis le 4 juin 2023 dont les missions et les moyens sont renforcés
 - Chaque Comité du Conseil est présidé par un administrateur indépendant

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition actuelle du Conseil d'administration



Philippe SALLE



Jean-Pierre MUSTIER



Laurent COLLET-BILLON



Elizabeth TINKHAM



Sujatha CHANDRASEKARAN



Alain CROZIER



Katrina HOPKINS



Farès LOUIS



Monika MAURER



Françoise
MERCADAL-DELASALLES



Jean-Jacques MORIN



Mandy METTEN



Astrid STANGE

-  **Président du Conseil**
-  **Directeur Général**
-  **Vice-Président du Conseil**
-  **Administratrice référente indépendante**
-  **Administrateurs indépendants**
-  **Administratrice représentant les salariés actionnaires**
-  **Administrateurs représentant les salariés**

Diversité au sein du Conseil d'administration actuel



13 membres



50%* de femmes



8 nationalités



60 ans d'âge moyen
des administrateurs



80%** d'administrateurs indépendants



1 administratrice référente indépendante



2 administrateurs représentant les salariés



1 administratrice représentant les salariés actionnaires

* Conformément à la loi, les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour la détermination du ratio de parité au sein du Conseil d'administration.

** Conformément à l'article 10.3 du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour la détermination du pourcentage de membres indépendants.

Composition du Conseil d'administration au 1^{er} février 2025



Philippe SALLE



Laurent COLLET-BILLON



Elizabeth TINKHAM

	Président-Directeur Général
	Vice-Président du Conseil
	Administratrice référente indépendante
	Administrateurs indépendants
	Administrateur représentant les salariés
	Censeure*



Sujatha CHANDRASEKARAN



Joanna DZIUBAK



Farès LOUIS



**Françoise
MERCADAL-DELASALLES**



Jean-Jacques MORIN



Hildegard MÜLLER



Mandy METTEN

* Le Comité des Nominations et de Gouvernance a recommandé cette nomination, qui deviendra effective sous réserve de et à compter de la décision du Conseil d'administration en ce sens réuni à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Diversité au sein du Conseil d'administration au 1^{er} février 2025



9 membres



62,5%* de femmes



6 nationalités



61 ans d'âge moyen
des administrateurs



75%** d'administrateurs indépendants



1 administratrice référente indépendante



1 administrateur représentant les salariés



1 censeure***

* Conformément à la loi, l'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte pour la détermination du ratio de parité au sein du Conseil d'administration.

** Conformément à l'article 10.3 du Code AFEP-MEDEF, l'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte pour la détermination du pourcentage de membres indépendants.

*** Le Comité des Nominations et de Gouvernance a recommandé cette nomination, qui deviendra effective sous réserve de et à compter de la décision du Conseil d'administration en ce sens réuni à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Évolution de la composition du Conseil d'administration

Résolutions 4 à 9

▪ Proposition de ratification de cooptations d'administrateurs



- Françoise Mercadal-Delasalles (résolution n°4)
 - Expiration du mandat : AG 2025 (*statuant sur les comptes 2024*)



- Jean-Jacques Morin (résolution n°5)
 - Expiration du mandat : AG 2025 (*statuant sur les comptes 2024*)



- Sujatha Chandrasekaran (résolution n°6)
 - Expiration du mandat : AG du 31 janvier 2025 (*statuant sur les comptes 2023*)



- Monika Maurer (résolution n°7)
 - Expiration du mandat : AG du 31 janvier 2025 (*statuant sur les comptes 2023*)



- Alain Crozier (résolution n°8)
 - Expiration du mandat : AG du 31 janvier 2025 (*statuant sur les comptes 2023*)



- Philippe Salle (résolution n°9)
 - Expiration du mandat : AG 2026 (*statuant sur les comptes 2025*)

Évolution de la composition du Conseil d'administration

Résolutions 10 à 12

▪ Proposition de renouvellement du mandat d'une administratrice



- Sujatha Chandrasekaran (résolution n°10)
 - Expiration du mandat : AG 2027 (*statuant sur les comptes 2026*)
 - Administratrice indépendante

▪ Proposition de nomination de deux nouvelles administratrices



- Joanna Dziubak (résolution n°11)
 - Expiration du mandat : AG 2027 (*statuant sur les comptes 2026*)
 - Administratrice indépendante



- Hildegard Müller (résolution n°12)
 - Expiration du mandat : AG 2027 (*statuant sur les comptes 2026*)
 - Administratrice non-indépendante

▪ Départ d'administrateurs

- Expiration du mandat d'Alain Crozier, Monika Maurer et Astrid Stange
- Départ de Jean-Pierre Mustier à compter du 31 janvier 2025
- Fin du mandat d'administratrice de Katrina Hopkins et Mandy Metten

PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Présentation des candidats

Résolution 9



- ❑ **59 ans**
- ❑ **Nationalité française**
- ❑ **Non-indépendant**

PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION DE PHILIPPE SALLE EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

- Coopté en tant qu'administrateur par le Conseil le 14 octobre 2024 et nommé Président du Conseil d'administration
- Expérience reconnue de dirigeant de société, notamment cotées (ancien dirigeant de Vedior, Geoservices, Altran, Elixor et Emeria (anciennement Foncia)). Vaste expérience dans des domaines stratégiques de transformation d'entreprises, en matière financière et de gouvernance
- Biographie complète en page 98 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG 2026 (*statuant sur les comptes 2025*)

Présentation des candidats

Résolution 4



- ❑ **62 ans**
- ❑ **Nationalité française**
- ❑ **Indépendante**

PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION DE FRANÇOISE MERCADAL-DELASALLES EN TANT QU'ADMINISTRATRICE INDEPENDANTE

- Cooptée en tant qu'administratrice par le Conseil le 2 janvier 2024
- Cofondatrice et Présidente d'Auxo, Co-présidente du Conseil national du numérique et administratrice non-exécutif. Grande expertise dans les domaines stratégiques des technologies, de la cybersécurité, de la RSE et du climat
- Elle est Présidente du Comité RSE d'Atos SE
- Biographie complète en page 103 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG 2025 (*statuant sur les comptes 2024*)

Présentation des candidats

Résolution 5



- ❑ **64 ans**
- ❑ **Nationalité française**
- ❑ **Indépendant**

PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION DE JEAN-JACQUES MORIN EN TANT QU'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

- Coopté en tant qu'administrateur par le Conseil le 2 janvier 2024
- Directeur Général adjoint Groupe d'Accor et Directeur Général de la division Premium, Milieu de Gamme & Economique. Vaste expérience en tant que dirigeant de sociétés, en matière financière et de gestion des risques
- Il est Président du Comité des Comptes d'Atos SE
- Biographie complète en page 104 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG 2025 (*statuant sur les comptes 2024*)

Présentation des candidats

Résolutions 6 et 10



- ❑ **57 ans**
- ❑ **Nationalités américaine, australienne et indienne**
- ❑ **Indépendante**

PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION DE SUJATHA CHANDRASEKARAN EN TANT QU'ADMINISTRATRICE INDEPENDANTE - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE SON MANDAT

- Cooptée en tant qu'administratrice par le Conseil le 14 janvier 2024
- Consultante indépendante en management. Vaste expérience dans les domaines stratégiques des technologies numériques et des grands projets de transformation
- Elle est membre du Comité des Nominations et de Gouvernance d'Atos SE
- Biographie complète en page 99 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG 2027 (*statuant sur les comptes 2026*)

Présentation des candidats

Résolution 11



PROPOSITION DE NOMINATION DE JOANNA DZIUBAK EN TANT QU'ADMINISTRATRICE INDEPENDANTE

- Conseillère expérimentée en investissements alternatifs et administratrice de sociétés
- Vaste expérience dans les domaines de la stratégie, du financement et du M&A et compétences en matière financière et de gouvernance
- Biographie complète en page 101 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG 2027 (*statuant sur les comptes 2026*)

- ❑ **52 ans**
- ❑ **Nationalités britannique et française**
- ❑ **Indépendante**

Présentation des candidats

Résolution 12



- ❑ **57 ans**
- ❑ **Nationalité allemande**
- ❑ **Non-indépendante**

PROPOSITION DE NOMINATION DE HILDEGARD MÜLLER EN TANT QU'ADMINISTRATRICE

- Présidente de l'Association Allemande de l'industrie automobile (VDA) depuis 2020
- Expertise internationale des enjeux et défis industriels et économiques, ainsi que des processus de transformation de grande ampleur, en particulier dans les secteurs de l'automobile et de l'énergie
- Biographie complète en page 105 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG 2027 (*statuant sur les comptes 2026*)

Présentation des candidats

Résolutions 7 et 8



- ❑ 68 ans
- ❑ Nationalité allemande

PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONIKA MAURER

- Cooptée en tant qu'administratrice indépendante par le Conseil le 14 janvier 2024 et membre du Comité RSE d'Atos SE
- Chef d'entreprise internationale et ancienne PDG de Radio Frequency Systems. Vaste expérience dans les domaines stratégiques des technologies numériques et des grands projets de transformation
- Biographie complète en page 102 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG du 31 janvier 2025 (*statuant sur les comptes 2023*)



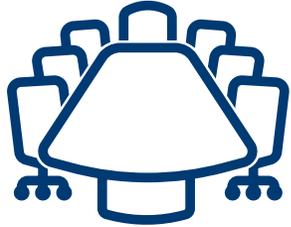
- ❑ 64 ans
- ❑ Nationalités française et canadienne

PROPOSITION DE RATIFICATION DE LA COOPTATION D'ALAIN CROZIER

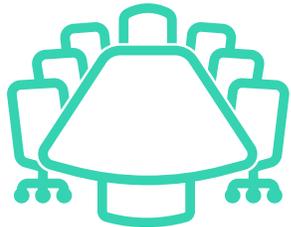
- Coopté en tant qu'administrateur indépendant par le Conseil le 2 avril 2024
- Senior Advisor seven2 (ex APAX) Tech & Telecom. Vaste expérience dans la gestion et le développement d'entreprises technologiques internationales
- Biographie complète en page 100 de votre brochure de convocation
- Durée du mandat : AG du 31 janvier 2025 (*statuant sur les comptes 2023*)

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS EN 2023

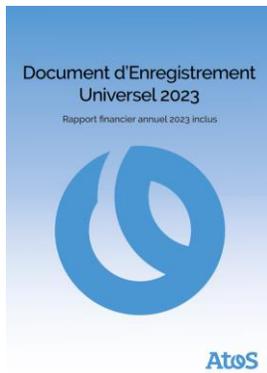
Travaux du Conseil d'administration et des Comités en 2023



29 réunions du Conseil
91,5 % de taux de participation



51 réunions des Comités
96,2 % de taux de participation



Les activités du Conseil d'administration et de ses comités en 2023 ainsi que l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 (pages 119 à 130).

Comités du Conseil d'administration



Comité des comptes

- Présidé par un administrateur indépendant
- 100% d'indépendants



Comité des Rémunérations

- Présidé par une administratrice indépendante
- 100% d'indépendants*
- 1 administratrice représentant les salariés



Comité des Nominations et de Gouvernance

- Présidé par une administratrice indépendante
- 100% d'indépendants*
- 1 administratrice représentant les salariés actionnaires



Comité RSE

- Présidé par une administratrice indépendante
- 100% d'indépendants*
- 1 administrateur représentant les salariés



Comité Ad hoc

- Fin de sa mission à l'issue de la finalisation de la restructuration financière d'Atos le 18 décembre 2024

* Hors administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires.

05

Rémunération des mandataires sociaux

Astrid Stange

Présidente du Comité des
Rémunérations



Résolutions soumises au vote des actionnaires

Mise en œuvre de la politique au titre de 2023 et politiques de rémunération pour 2024 et 2025

Rémunérations au titre de 2023

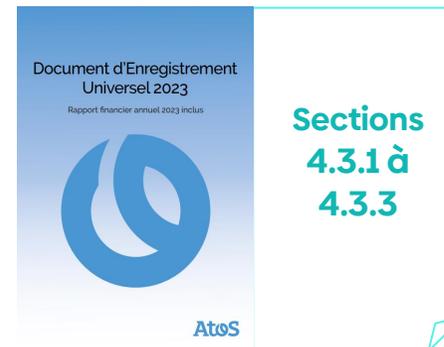
- **Bertrand Meunier**, Président du Conseil du 1^{er} janvier 2023 au 14 octobre 2023 (résolution n°16)
- **Jean-Pierre Mustier**, Président du Conseil à compter du 14 octobre 2023 (résolution n°17)
- **Nourdine Bihmane**, Directeur Général jusqu'au 3 octobre 2023 (résolution n°18)
- **Philippe Oliva**, Directeur Général Délégué jusqu'au 3 octobre 2023 (résolution n°19)
- **Yves Bernaert**, Directeur Général à compter du 3 octobre 2023 jusqu'au 14 janvier 2024 (résolutions n°20 et 21)
- Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux (résolution n°22)

Politiques de rémunération 2024

- **Administrateurs** (résolutions n°23 et 24)
- **Président du Conseil d'administration** (résolution n°25)
- **Directeur Général** (résolution n°26)

Politique de rémunération 2025

- **Président-Directeur Général** (résolution n°27)



RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Approbation de la rémunération 2023

Rémunération de Bertrand MEUNIER, Président du Conseil d'administration jusqu'au 14 octobre 2023

Résolution 16

- Une rémunération fixe unique de **400.000 €** approuvée par l'AGM du 28 juin 2023
- Calculée *prorata temporis* du 1^{er} janvier 2023 au 14 octobre 2023
- **Aucune composante variable ou en titres**



	2023 (en euros)
Rémunération fixe	324 005
Rémunération variable	N/A
Avantages de toute nature	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A
Total	324 005
Part de la rémunération fixe	100%
Part de la rémunération variable	0%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	N/A

Approbation de la rémunération 2023

Rémunération de Jean-Pierre MUSTIER, Président du Conseil d'administration à compter du 14 octobre 2023

Résolution 17

- Un principe de rémunération fixe unique de **400.000 €** approuvée par l'AGM du 28 juin 2023
- **Toutefois, aucune rémunération versée à Jean-Pierre MUSTIER qui a renoncé à percevoir toute rémunération**
- Les montants correspondants seront versés par le Groupe au programme RSE de la Société en Inde qui finance la scolarisation d'enfants défavorisés



	2023 (en euros)
Rémunération fixe*	0
Rémunération variable	N/A
Avantages de toute nature	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A
Total	0
Part de la rémunération fixe	N/A
Part de la rémunération variable	N/A
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	N/A

* Un montant de 75 995 euros sera versé par le Groupe au programme RSE de la Société en Inde qui finance la scolarisation d'enfants défavorisés.

Approbation de la rémunération 2023

Rémunération de Nourdine BIHMANE, Directeur Général jusqu'au 3 octobre 2023

Résolution 18

- Rémunération 2023 décidée par l'AGM du 28 juin 2023 (proratisée pour 2023)
- Fixe annuelle : 600.000 € bruts (plus une indemnité d'impatriation mensuelle de 25.000€)
- Variable annuelle cible : 100% du fixe - soit 600.000 € - en fonction d'objectifs
- Pluriannuelle en titres : 139.000 actions de performance (radiées depuis)
- Conditionnelle : entre 80% et 100% du fixe basée sur le projet de séparation (non versée)
- Voiture de fonction, prévoyance santé
- Aucune indemnité de cessation de fonctions



2023 (en euros)	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	679 545*	679 545*
Rémunération variable	256 791	322 955**
Avantages de toute nature	26 141	26 141
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 178 720***	0
Total	2 141 198	1 028 642
Part de la rémunération fixe	33%	69%
Part de la rémunération variable sur la rémunération totale (fixe et variable)	67%	31%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	N/A	N/A

* Incluant une indemnité d'impatriation de 225 000 euros pour 2023.

** Rémunération variable versée au titre de son mandat de DGD à compter de sa nomination le 14 juin 2022 puis de DG à compter du 13 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

*** A la suite de son départ du Groupe le 29 mars 2024, les actions de performance attribuées à Nourdine Bihmane ont été radiées, la condition de présence n'étant plus remplie.

Approbation de la rémunération 2023

Rémunération de Philippe Oliva, Directeur Général Délégué jusqu'au 3 octobre 2023

Résolution 19

- Rémunération 2023 décidée par l'AGM du 28 juin 2023 (proratisée pour 2023)
- Fixe annuelle : 600.000 € bruts
- Variable annuelle cible : 100% du fixe – soit 600.000 € – en fonction d'objectifs
- Pluriannuelle en titres : 139.000 actions de performance (radiées depuis)
- Conditionnelle : entre 80% et 100% du fixe basée sur le projet de séparation (non versée)
- Voiture de fonction, prévoyance santé
- Aucune indemnité de cessation de fonctions



2023 (en euros)	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	454 545	454 545
Rémunération variable	256 791	322 955*
Avantages de toute nature	9 347	9 347
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	1 178 720**	0
Total	1 899 403	786 847
Part de la rémunération fixe	24%	59%
Part de la rémunération variable sur la rémunération totale (fixe et variable)	76%	41%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	N/A	N/A

* Rémunération variable versée au titre de son mandat de DGD à compter de sa nomination le 14 juin 2022.
** A la suite de son départ du Groupe le 31 décembre 2023, les actions de performance attribuées à Philippe Oliva ont été radiées, la condition de présence n'étant plus remplie.

Approbation de la rémunération 2023

Rémunération d'Yves BERNAERT, Directeur Général à compter du 3 octobre 2023

Résolution 20

- Rémunération 2023 décidée par l'AGM du 28 juin 2023 (proratisée pour 2023)
- Fixe annuelle : 600.000 € bruts
- Variable annuelle cible : 100% du fixe - soit 600.000 € - en fonction d'objectifs
- Pluriannuelle en titres : 100.000 actions de performance (radiées depuis)
- Prévoyance santé
- Aucune indemnité de cessation de fonctions



2023 (en euros)	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	145 455	145 455
Rémunération variable	82 173	-
Avantages de toute nature	1 733	1 733
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	412 200*	0
Total	641 561	147 188
Part de la rémunération fixe	23%	100%
Part de la rémunération variable sur la rémunération totale (fixe et variable)	77%	0%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	N/A	N/A

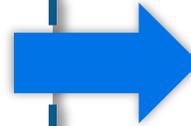
* A la suite de son départ du Groupe le 14 janvier 2024, les actions de performance attribuées à Yves Bernaert ont été radiées, la condition de présence n'étant plus remplie.

Approbation de la rémunération 2024

Rémunération d'Yves BERNAERT, Directeur Général du 1^{er} au 14 janvier 2024

Résolution 21

- Rémunération pour la période du 1^{er} au 14 janvier 2024 – politique approuvée par l'AGM du 28 juin 2023
- Fixe annuelle : 600.000 € bruts (proratisée pour 2024)
- Variable annuelle cible : 100% du fixe – soit 600.000 € – en fonction d'objectifs (aucun variable attribué)
- Pas d'actions de performance attribuées en 2024
- Prévoyance santé, prestations de conseil fournies après sa démission dans la phase de transition (78k€ pour 13 jours ouvrables)
- Aucune indemnité de cessation de fonctions



2023 (en euros)	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	21 739	21 739
Rémunération variable	0	-
Avantages de toute nature	300	300
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-*	-*
Total	22 039	22 039
Part de la rémunération fixe	100%	100%
Part de la rémunération variable sur la rémunération totale (fixe et variable)	0%	0%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	N/A	N/A

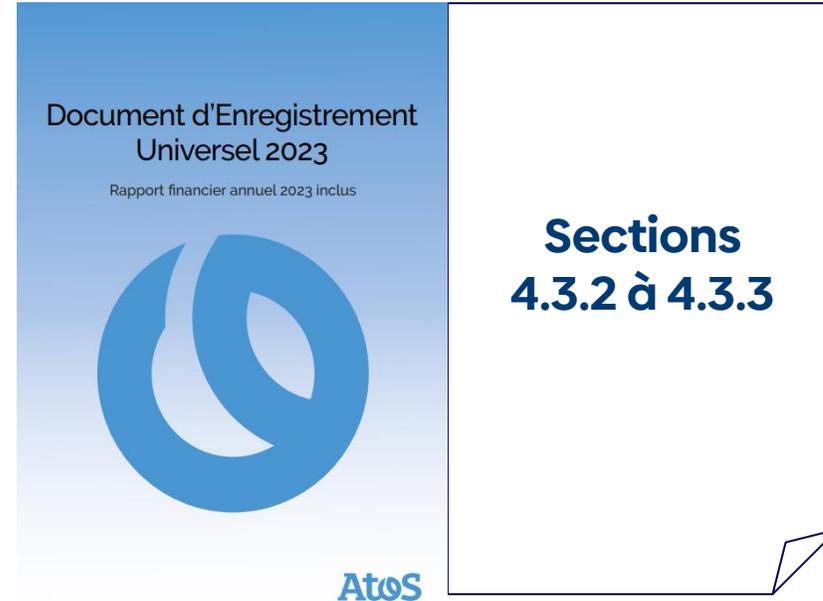
* A la suite de son départ du Groupe le 14 janvier 2024, les actions de performance attribuées en 2023 à Yves Bernaert ont été radiées, la condition de présence n'étant plus remplie.

Approbation des informations sur les rémunérations

Rémunérations des mandataires sociaux au titre de 2023

Résolution 22

- Les sections 4.3.2 et 4.3.3 du Document d'Enregistrement Universel 2023 présentent les informations mentionnées au paragraphe I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2023.



POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION POUR 2024

Politiques de rémunération 2024

Principes généraux pour les dirigeants exécutifs

Une structure de rémunération globale selon une approche « *pay-for-performance* »

- Prépondérance d'éléments variables soumis à performance à court et long terme
- Transparence et pondération des critères de performance en fonction des priorités stratégiques
- Critères quantifiables prédominants et cumul d'objectifs financiers et extra-financiers
- Objectifs précis, simples et exigeants, en ligne avec la communication de la Société au marché
- Plafonnement de la rémunération variable en cas de surperformance
- Eventuelle indemnité de prise de fonction

Des éléments de rémunération transparents

- Pas de rémunération variable lorsque les seuils minimaux de réalisation par critère ne sont pas atteints
- Pas de rémunération exceptionnelle
- Pas d'indemnité de départ
- Pas d'indemnité de non-concurrence
- Pas de rémunération d'administrateur supplémentaire au titre des fonctions et mandats exercés dans des sociétés du Groupe
- Pas de régime de retraite au-delà des régimes obligatoires
- Pas de cumul d'un mandat et d'un contrat de travail

Politiques de rémunération 2024

Membres du Conseil d'administration

Résolutions 23 et 24

- **Augmentation de l'enveloppe globale à 1 400 000 € pour 2024 (avec une réduction déjà annoncée à 1 000 000 € pour 2025)**
- **Incluant une rémunération du Vice-Président de 125 000 €**
- **Tenant compte du contexte spécifique du Groupe en 2024 et de l'engagement exceptionnel des administrateurs (121 instances en 2024)**
- **Modalités de répartition similaires à 2023 (hors rémunération additionnelle du Vice-Président)**

Politiques de rémunération 2024

Président du Conseil d'administration

Résolution 25

- **Baisse de la rémunération fixe de 400 000 € à 250 000 € (tenant compte de la rémunération du Vice-Président)**
- **Aucune autre rémunération (variable, en titres, d'administrateur)**
- **Renonciation de Jean-Pierre MUSTIER et Philippe SALLE à percevoir toute rémunération pour leurs mandats de Président du Conseil**

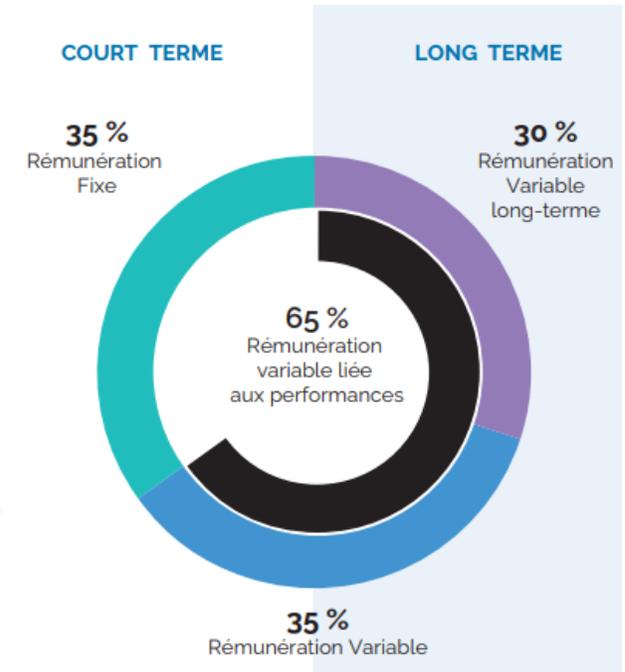
Politiques de rémunération 2024

Directeur Général

Résolution 26

Structure cible de la rémunération 2024*

Rémunération proposée pour le Directeur Général *	en euros
Rémunération fixe jusqu'au 31 mai 2024	600 000
Rémunération fixe à compter du 1 ^{er} juin 2024	1 200 000
Rémunération variable - cible	100%
Rémunération variable - maximum	150%
Total rémunération court terme cible	2 150 000
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	1 000 000
TOTAL	3 150 000



Objectifs de la rémunération variable annuelle :

- 50% basé sur la conclusion d'un accord avec les actionnaires et les créanciers financiers sur le plan de refinancement et de désendettement de l'entreprise
- 25% basé sur la rétention des 50 clients les plus importants
- 25% basé sur la rétention des personnes clés

* Cette politique de rémunération s'applique à Paul SALEH, Directeur Général du 14 janvier au 23 juillet 2024. Elle n'est pas applicable à Yves BERNAERT, Directeur Général du 1^{er} au 14 janvier 2024 (cf. 21^{ème} résolution), ni à Jean-Pierre MUSTIER, en sa qualité de Président-Directeur général du 23 juillet 2024 au 14 octobre 2024 et de Directeur Général du 14 octobre 2024 au 31 janvier 2025, celui-ci ayant informé le Conseil d'administration de sa volonté de ne recevoir aucune rémunération au titre de ses mandats de Président-Directeur Général et de Directeur Général.

Politiques de rémunération 2024

Directeur Général

Résolution 26

Rémunération variable pluriannuelle en numéraire

- Maximum 1 000 000 € à objectifs atteints sur une période de 2 ans
- Soumises à des conditions :
 - Une condition de présence continue jusqu'au 31 décembre 2025 en qualité de mandataire social ; et
 - Une condition de performance liée à la mise en œuvre d'une stratégie permettant le maintien d'un mix d'activités attractif pour les employés, les clients, les créanciers financiers et les actionnaires, assurant la pérennité du Groupe
- Condition de présence ajustée en cas de révocation du Directeur Général liée à un changement de gouvernance, lié directement à la mise en place du plan de restructuration
- **Rémunération non due car la condition de présence n'est pas remplie**

Autres éléments de rémunération

- Avantages : frais de santé, frais de mobilité internationale dont logement de fonction, frais de transport
- **Indemnités de cessation de fonction non applicables** compte tenu de la démission de Paul SALEH le 23 juillet 2024
- Pas d'indemnité de non-concurrence
- Pas de rémunération exceptionnelle
- Pas de rémunération d'administrateur

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR 2025

Politique de rémunération 2025

Principes généraux pour les dirigeants exécutifs

Une structure de rémunération globale selon une approche « *pay-for-performance* »

- Prépondérance d'éléments variables soumis à performance à court terme et à long terme
- Transparence et pondération des critères de performance en fonction des priorités stratégiques
- Critères quantifiables prédominants et cumul d'objectifs financiers et extra-financiers
- Objectifs précis, simples et exigeants, en ligne avec la communication de la Société au marché
- Plafonnement de la rémunération variable en cas de surperformance
- Equilibre entre rémunération en numéraire et rémunération en titres
- Eventuelle indemnité de non-concurrence et éventuelle indemnité de prise de fonction

Des éléments de rémunération transparents

- Pas de rémunération variable lorsque les seuils minimaux de réalisation par critère ne sont pas atteints
- Pas d'indemnité de départ, dus en raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants de la Société
- Pas de rémunération d'administrateur supplémentaire au titre des fonctions et mandats exercés dans des sociétés du Groupe
- Pas de régime de retraite complémentaire
- Pas de cumul d'un mandat et d'un contrat de travail

Politique de rémunération 2025

Président-Directeur Général

Résolution 27

Rémunération proposée pour le Président-Directeur Général	<i>en euros</i>
Rémunération fixe annuelle	1 200 000
Rémunération variable – cible	100%
Rémunération variable – maximum	150%
TOTAL COURT TERME CIBLE	2 400 000

Plan d'actions de performance 2025-2028

- Correspond sur une base annuelle à 131% de la rémunération brute totale maximale
- Attribution conditionnée à l'évolution du cours de bourse sur 4 ans
- Aucune autre attribution avant le 31 décembre 2028
- Pour obtenir l'intégralité des actions, le cours devra être multiplié par 4 par rapport au prix de souscription de l'augmentation de capital avec DPS*
- Obligation de conservation jusqu'au 31 déc. 2030

Rémunération variable annuelle

30%	Evolution de la marge opérationnelle du Groupe
30%	Variation nette de la trésorerie du Groupe
20%	Exécution du plan de transformation, soumis à des indicateurs de performance clés qui seront définis par le Conseil pour chaque volet du plan, qui seront mesurables et suivis en conséquence par le Conseil d'administration
20%	Objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise
dont 10%	- un critère lié aux objectifs climatiques du Groupe, à savoir la réduction de toutes les émissions de carbone (scopes 1, 2 et 3) d'ici 2025 par rapport au niveau de référence de 2019
dont 10%	- un critère lié à la rétention des personnes clés

*Prix de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription telle que mise en œuvre dans le cadre du plan de sauvegarde accélérée d'Atos, soit 0,0037 €.

Politique de rémunération 2025

Président-Directeur Général

Résolution 27

Rémunération exceptionnelle conditionnelle

- En cas de **refinancement anticipé de la dette* d'Atos avant la fin de l'exercice 2027** : rémunération exceptionnelle égale à deux fois la rémunération annuelle fixe brute (soit 2,4 millions €)
- En cas de **refinancement anticipé de la dette* d'Atos avant la fin de l'exercice 2026** : rémunération exceptionnelle égale à trois fois la rémunération annuelle fixe brute (soit 3,6 millions €)

Autres éléments de rémunération

- Pas d'indemnités de départ
- Indemnité de non-concurrence conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF**
- Avantages : frais de transport, régime d'assurance maladie applicable
- Pas de rémunération d'administrateur
- Pas de cumul du mandat et d'un contrat de travail

* Etant précisé que la dette refinancée devra inclure la « 1.5 Lien debt ». Pour plus de détails concernant la dette d'Atos, veuillez-vous référer au plan de sauvegarde accélérée de la Société, disponible sur le site Internet www.atos.net (section Investisseurs, Restructuration financière).

** Indemnité mensuelle égale à 1/12^{ème} de la rémunération brute annuelle (fixe plus variable) du PDG pour une période maximum de 2 ans. Aucune indemnité (i) dès lors que le PDG fera valoir ses droits à la retraite et (ii) en tout état de cause, au-delà de 65 ans. Le Conseil peut renoncer à l'application de l'engagement de non-concurrence.

06

Rapport des Commissaires aux comptes

Jean-François Viat
Deloitte, au nom du collège
des Commissaires aux
comptes



Rapports sur les comptes consolidés et rapports sur les comptes annuels (pages 326 et 405 du Document d'Enregistrement Universel 2023)

▪ Opinions sur les comptes

- Certification sans réserve des comptes consolidés et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

▪ Incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation

▪ Points clés de l'audit

- Comptes consolidés
 - Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de services à long terme au forfait
 - Evaluation des goodwill, et des autres actifs immobilisés
 - Litiges
 - Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies
 - Comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables
- Comptes annuels : Evaluation des titres de participation

▪ Vérifications spécifiques prévues par la loi

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion, et les autres documents adressés aux actionnaires

Autres rapports émis

- **Rapport sur la Déclaration consolidée de performance extra-financière**
(page 322 du Document d'Enregistrement Universel 2023)
 - Conformité de la déclaration aux dispositions prévues par la loi
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**
(page 409 du Document d'Enregistrement Universel 2023)
 - Aucune nouvelle convention à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale
 - Aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice
- **Rapport sur diverses opérations portant sur le capital**
(30^e à 35^e résolutions et 37^e à 39^e résolutions de l'assemblée générale extraordinaire)
 - Pas d'observation
- **Rapports à la réunion de la classe des actionnaires de la Société aux fins de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde Accélérée**

07

Présentation des résolutions

Cécile Kavalsès
Secrétaire Générale
Secrétaire du Conseil
d'administration



PARTIE ORDINAIRE

Les titres des résolutions étant résumés, seul le texte intégral des résolutions publiées au BALO fait foi.

Atos

Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat

Résolutions 1 à 3

- **Approbation des comptes sociaux et consolidés 2023**
(1^{ère} et 2^{ème} résolutions)
- **Affectation du résultat de l'exercice 2023**
(3^{ème} résolution)

Sujets évoqués dans le cadre de la présentation
de la performance financière 2023

Évolution de la composition du Conseil d'administration

Résolutions 4 à 12

- Ratification de la nomination de **Françoise MERCADAL-DELASALLES** (4^{ème} résolution)
- Ratification de la nomination de **Jean-Jacques MORIN** (5^{ème} résolution)
- Ratification de la nomination de **Sujatha CHANDRASEKARAN** (6^{ème} résolution)
- Ratification de la nomination de **Monika MAURER** (7^{ème} résolution)
- Ratification de la nomination d'**Alain CROZIER** (8^{ème} résolution)
- Ratification de la nomination de **Philippe SALLE** (9^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat de **Sujatha CHANDRASEKARAN** (10^{ème} résolution)
- Nomination de **Joanna DZIUBAK** en qualité d'administratrice (11^{ème} résolution)
- Nomination de **Hildegard MÜLLER** en qualité d'administratrice (12^{ème} résolution)

Sujets évoqués dans le cadre de la présentation
sur le gouvernement d'entreprise

- **Nomination de Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité**
(13^{ème} résolution)
- **Décision de confier à Forvis Mazars une mission complémentaire de régularisation relative à la mission de certification des informations en matière de durabilité au titre de l'exercice 2024**
(14^{ème} résolution)

Rapport sur les conventions réglementées

Résolution 15

- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

Say-on-pay

Résolutions 16 à 27

Rémunérations au titre de 2023

- **Bertrand Meunier**, Président du Conseil du 1^{er} janvier 2023 au 14 octobre 2023 (résolution n°16)
- **Jean-Pierre Mustier**, Président du Conseil à compter du 14 octobre 2023 (résolution n°17)
- **Nourdine Bihmane**, Directeur Général jusqu'au 3 octobre 2023 (résolution n°18)
- **Philippe Oliva**, Directeur Général Délégué jusqu'au 3 octobre 2023 (résolution n°19)
- **Yves Bernaert**, Directeur Général à compter du 3 octobre 2023 jusqu'au 14 janvier 2024 (résolutions n°20 et 21)
- Informations sur les rémunérations des mandataires sociaux (résolution n°22)

Politiques de rémunération 2024

- **Administrateurs** (résolutions n°23 et 24)
- **Président du Conseil d'administration** (résolution n°25)
- **Directeur Général** (résolution n°26)

Politique de rémunération 2025

- **Président-Directeur Général** (résolution n°27)

Sujets évoqués dans le cadre de la présentation sur les rémunérations des mandataires sociaux

Rachat d'actions

Résolution 28

- **Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société**
 - ❑ Prix maximum d'achat par action : 50 euros
 - ❑ Nombre maximum d'actions pour être acquises : 10% du capital
 - ❑ Pas d'utilisation en période d'offre publique
 - ❑ Durée : 18 mois
 - ❑ Objectifs et descriptif de l'autorisation détaillés dans le texte de la résolution

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Les titres des résolutions étant résumés, seul le texte intégral des résolutions publiées au BALO fait foi.

Atos

Regroupement d'actions

Résolution 29

- **Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une opération de regroupement des actions de la Société**
 - ❑ **Objectifs** : réduire la volatilité du cours de l'action, accrue par la faible valeur nominale, soutenir une nouvelle dynamique boursière et améliorer la perception sur l'action Atos
 - ❑ **Sans impact sur la valeur des actions** de la Société
 - ❑ **Ratio maximum** : 10 000 anciennes actions pour 1 nouvelle action

Délégations financières

Résolutions 30 à 38

#	Autorisation d'émettre des actions ou d'autres titres	Durée	Plafond
30	Avec maintien du DPS	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• 40% du capital (qui constitue le « Plafond Global »)• 1 Md€ pour les titres de créance
31	Sans DPS par offre au public autre que celle visée à l'article L. 411-2 du CMF	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• Inclus dans le Plafond Global• 10% du capital (qui constitue le « Sous-Plafond »)• 1 Md€ pour les titres de créance
32	Sans DPS par offre au public mentionnée à l'article L. 411-2, 1° du CMF	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• Inclus dans le Plafond Global et le Sous-Plafond• 1 Md€ pour les titres de créance
33	Sans DPS pour rémunérer des apports en nature	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• Inclus dans le Plafond Global et le Sous-Plafond
34	Sans DPS au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	18 mois	<ul style="list-style-type: none">• Inclus dans le Plafond Global et le Sous-Plafond
35	Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• 15% max. de l'émission initiale• Inclus dans le Plafond Global et le Sous-Plafond
36	Par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• 10% du capital social
37	Réservée aux salariés (adhérents à un plan d'épargne d'entreprise)	26 mois	<ul style="list-style-type: none">• 2% du capital social• Inclus dans le Plafond Global et le Sous-Plafond
38	Réservée aux employés dans certains pays dans le cadre de la mise en place de plans d'actionnariat salarié	18 mois	<ul style="list-style-type: none">• 0,2% du capital social• Inclus dans le Plafond Global et le Sous-Plafond

Pas d'utilisation possible en période d'offre publique.

Délégations financières

Résolution 39

- **Autorisation à donner au Conseil à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées**
- **Principales caractéristiques**
 - Durée de 38 mois
 - Plafond global : environ 11% du capital
 - Sous-plafond pour les mandataires sociaux : environ 2,4% du capital
- **Objectifs** : attribuer gratuitement des actions aux talents clés du Groupe, dans les mêmes conditions que le plan d'actions à long terme du Président-Directeur général
- **Condition de performance** liée à l'augmentation du cours de l'action Atos SE sur une période de 4 ans, par rapport au prix de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS (soit 0,0037 euro)

Refonte des statuts

Résolution 40

- **Article 2** (Objet social)
- **Article 15** (Actions des administrateurs)
- **Article 16.2** (Administrateur représentant les salariés actionnaires)
- **Article 18** (Convocations et délibérations du Conseil d'administration)

Pouvoirs

Résolution 41

- **Pouvoirs pour réaliser les formalités**

08

Questions & réponses



09

Vote des résolutions



RÉSOLUTION 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉSOLUTION 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉSOLUTION 3

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉSOLUTION 4

Ratification de la nomination d'une administratrice :
Madame Françoise MERCADAL-DELASALLES

RÉSOLUTION 5

Ratification de la nomination d'un administrateur :
Monsieur Jean-Jacques MORIN

RÉSOLUTION 6

Ratification de la nomination d'une administratrice :
Madame Sujatha CHANDRASEKARAN

RÉSOLUTION 7

Ratification de la nomination d'une administratrice :
Madame Monika MAURER

RÉSOLUTION 8

Ratification de la nomination d'un administrateur :
Monsieur Alain CROZIER

RÉSOLUTION 9

Ratification de la nomination d'un administrateur :
Monsieur Philippe SALLE

RÉSOLUTION 10

Renouvellement du mandat d'administratrice de
Madame Sujatha CHANDRASEKARAN

RÉSOLUTION 11

Nomination de Madame Joanna DZIUBAK en qualité d'administratrice

RÉSOLUTION 12

Nomination de Madame Hildegard MÜLLER en qualité d'administratrice

RÉSOLUTION 13

Nomination de la société Forvis Mazars en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité

RÉSOLUTION 14

Décision de confier à la société Forvis Mazars une mission complémentaire de régularisation relative à la mission de certification des informations en matière de durabilité au titre de l'exercice 2024

RÉSOLUTION 15

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

RÉSOLUTION 16

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 14 octobre 2023 à Monsieur Bertrand MEUNIER, Président du Conseil d'Administration

RÉSOLUTION 17

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de
la période allant du 14 octobre 2023 au 31 décembre 2023
à Monsieur Jean-Pierre MUSTIER, Président du Conseil d'Administration

RÉSOLUTION 18

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 3 octobre 2023 à Monsieur Nourdine BIHMANE, Directeur Général

RÉSOLUTION 19

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 3 octobre 2023 à Monsieur Philippe OLIVA, Directeur Général Délégué

RÉSOLUTION 20

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de
la période allant du 3 octobre 2023 au 31 décembre 2023
à Monsieur Yves BERNAERT, Directeur Général

RÉSOLUTION 21

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 14 janvier 2024 à Monsieur Yves BERNAERT, Directeur Général

RÉSOLUTION 22

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

RÉSOLUTION 23

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs

RÉSOLUTION 24

Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs pour 2024

RÉSOLUTION 25

Approbation de la politique de rémunération applicable au
Président du Conseil d'Administration pour 2024

RÉSOLUTION 26

Approbation de la politique de rémunération applicable
au Directeur Général pour 2024

RÉSOLUTION 27

Approbation de la politique de rémunération applicable au
Président-Directeur Général pour 2025

RÉSOLUTION 28

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société

RÉSOLUTION 29

Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une opération de regroupement des actions de la Société

RÉSOLUTION 30

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

RÉSOLUTION 31

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

RÉSOLUTION 32

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier

RÉSOLUTION 33

Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

RÉSOLUTION 34

Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées

RÉSOLUTION 35

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

RÉSOLUTION 36

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

RÉSOLUTION 37

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

RÉSOLUTION 38

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions réservée à des catégories de personnes avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces dernières dans le cadre de la mise en place de plans d'actionnariat salarié

RÉSOLUTION 39

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées

RÉSOLUTION 40

Refonte des statuts

RÉSOLUTION 41

Pouvoirs

**Merci pour votre
attention**

Clôture de l'Assemblée Générale

Atos is a registered trademark of Atos SE. © 2024 Atos. Confidential information owned by Atos, to be used by the recipient only. This document, or any part of it, may not be reproduced, copied, circulated and/or distributed nor quoted without prior written approval from Atos.

Atos